



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Exercice 2021

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

70 rue Charles de Gaulle

68550 SAINT-AMARIN

Tél 03 89 82 60 01

Fax 03 89 38 23 14

Courriel: cc-stamarin@cc-stamarin.fr

www.cc-stamarin.fr



Les chiffres du service d'assainissement Communauté de Communes de Saint-Amarin	
<p style="text-align: center;"><u>Territoire</u></p> <p>5 071 abonnés au 31/08/2021 4 812 abonnés au 31/12/2021</p>	<p>15 communes desservies : Fellingring, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein</p> <p style="text-align: center;">10 802 habitants desservis (Suez)</p> <p>5 071 abonnés au service d'assainissement collectif (Suez) 4 812 abonnés au service d'assainissement collectif (Saur)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Exploitation</u></p> <p>Confiée à SUEZ Eau France jusqu'au 31/08/2021 Confiée à Saur depuis le 01/09/2021</p>	<p>SUEZ Eau France puis Saur ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.</p> <p>La Communauté de Communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Collecte</u></p> <p>150,0 km de réseau (Suez) 151 km de réseau (Saur) 466 836 m³ facturés au 31/08/2021</p>	<p>466 836 m³ ont été facturés au titre de l'assainissement au 31/08/2021.</p> <p>Le réseau de collecte est pour partie séparatif et pour partie unitaire.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Epuration</u></p> <p>1 305 888 m³ traités au 31/08/2021 476 799 m³ traités (Saur)</p>	<p>Suez : 1 264 715 m³ d'eaux usées ont été traités à la station d'épuration de Moosch, soit 171% des volumes facturés</p> <p>Saur : 1 782 687 m³ d'eaux usées ont été traité à la station d'épuration de Moosch, soit NR des volumes facturés</p> <p>73,847 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées (Suez)</p> <p>47,847 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées (Saur)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Rejet au milieu naturel</u></p> <p>100% de conformité</p>	<p>100% d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel</p> <p>94,3% de la pollution reçue en DBO₅ a été éliminée, 92,4% pour la DCO, 94,5% pour les MES, 79,6% pour l'azote global NGL et 78,7% pour le phosphore</p>

Prix
271,92 € pour 120 m³
(données Saur)

Le prix du service une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m³ consommé).

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2022 271,92 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2022, toutes taxes comprises) avec une variation par rapport à 2021 de -1,5 %.

Sur ce montant, 41,7 % reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, 39 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 19,3%.

SOMMAIRE

Préambule.....	6
1. Présentation générale du service.....	6
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	6
1.2. Mode de gestion du service	7
1.3. Le réseau de collecte des eaux usées	7
1.3.1. Réseaux.....	7
1.3.2. Les postes de relèvement	8
1.3.3. Les bassins d'orage et déversoirs d'orage.....	9
1.4. Les stations d'épuration	9
1.4.1. La station d'épuration de Moosch.....	9
1.4.2. La station d'épuration de Goldbach	9
1.4.3. La micro station d'épuration de Geishouse.....	10
2. Les faits marquants de l'exercice	11
2.1. Le réseau de collecte des eaux usées	11
2.2. Postes de relèvement	11
2.3. Les stations d'épuration	11
3. Indicateurs techniques	13
3.1. Assiette du service.....	13
3.2. Volumes traités	13
3.3. Conventions spéciales de déversement.....	14
3.4. Bilan d'exploitation	15
3.4.1. Données de fonctionnement des postes.....	15
3.4.2. Consommations de la station d'épuration de Moosch.....	16
3.4.3. Production et évacuation des boues.....	16
3.4.4. Evacuation des boues	16
3.4.5. Les autres sous-produits	16
3.5. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Moosch	17
3.5.1. La charge entrante	17
3.5.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet.....	17
3.5.3. Conformité des performances des équipements d'épuration	19
3.6. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Goldbach	19
3.6.1. Charge entrante	19
3.6.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet.....	19
3.7. L'entretien du réseau	20
3.8. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	20
3.9. Les opérations de renouvellement	21
3.10. Les investissements.....	22
3.10.1. Les opérations réalisées.....	22
3.10.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	22
4. Indicateurs financiers	23
4.1. Les tarifs	23
4.2. La facture 120 m ³	23
4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire	25

4.1.	Le budget annexe Assainissement.....	26
4.1.1.	Les recettes d'exploitation	26
4.1.2.	Etat de la dette du service	26
4.1.3.	Amortissements	26
4.1.4.	Opérations de coopération décentralisée	26
5.	L'assainissement non collectif.....	27
5.1.	Les contrôles réalisés	27
5.2.	Taux de conformité des installations	29
5.3.	Les tarifs	29
5.4.	Les recettes d'exploitation du service (budget annexe communautaire).....	29
6.	Les indicateurs de performance	30
6.1.	Indicateurs descriptifs :	30
6.2.	Indicateurs de performance :.....	30
	ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.....	33

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 071 abonnés au 31/08/2021 et 4 812 au 31/12/2021. Le nouveau délégataire a épuré le listing des abonnés.

SUEZ			SAUR		
Nombre d'abonnés Eau Potable 2021	Nombre d'abonnés Assainissement 2021	% raccordement 2021	Nombre d'abonnés Eau Potable 2021	Nombre d'abonnés Assainissement 2021	% raccordement 2021
733	579	79,0%	727	576	79,2%
289	126	43,6%	289	125	43,3%
172	38	22,1%	159	37	23,3%
530	435	82,1%	471	379	80,5%
470	361	76,8%	468	360	76,9%
228	221	96,9%	227	219	96,5%
191	171	89,5%	191	170	89,0%
194	158	81,4%	198	162	81,8%
775	754	97,3%	708	692	97,7%
550	501	91,1%	507	460	90,7%
382	364	95,3%	379	361	95,3%
1002	974	97,2%	906	881	97,2%
108	95	88,0%	105	95	90,5%
215	201	93,5%	213	200	93,9%
97	93	95,9%	99	95	96,0%
5936	5071	85,4%	5647	4812	85,2%

1.2. Mode de gestion du service

Le service faisait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement collectif et non collectif, entré en vigueur au 1er janvier 2013 pour une durée de 8 ans et 8 mois. Son échéance était fixée au 31 août 2021.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, le service fait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement collectif et non collectif, pour une durée de 8 ans. Son échéance était fixée au 31 août 2021.

Il confie à la société SAUR les missions principales suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de collecte des eaux usées et pluviales
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées,
- ✓ Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Gestion des abonnés,

Le périmètre d'affermage est défini par les limites des territoires des quinze communes formant la Communauté de Communes de Saint-Amarin, à l'exception du secteur Markstein-Grand Ballon.

1.3. Le réseau de collecte des eaux usées

1.3.1. Réseaux

Le réseau de la communauté de communes comprend :

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolution (%)
Réseau séparatif eaux usées (km)	65,20	65,66	65,59	65,47	Non applicable pour 2021
Réseau unitaire (km)	40,97	40,77	41,68	41,73	
Réseau eaux pluviales	41,65	42,65	42,65	43,28	
Réseau de refoulement (km)	0,89	0,89	0,89		
Total réseau assainissement (km)	148,7	150,0	150,8	151,035	
Nombre de regards	3 926	3 966	4 012	7 011	
Nombre d'avaloirs	2 698	2 699	2 710	2 639	

Selon Suez, la composition du réseau est la suivante :

2021	Eau Pluviale (km)	Unitaire (km)	Eaux usées - séparatif (km)	Refoulement (km)	TOTAL (km)	%
Acier			0,03		0,03	0,0%
Amiante ciment	0,46	0,43			0,89	0,6%
Béton	21,39	27,25	1,42		50,07	33,4%
Ciment					0,00	0,0%
Fonte - grès	2,20	5,19	50,30	0,88	58,57	39,1%
PVC / PE	11,92	5,63	12,13		29,68	19,8%
Autres / inconnu	6,67	2,30	1,70		10,67	7,1%
TOTAL	42,65	40,80	65,58	0,88	149,91	100%

Selon Saur, la composition du réseau est la suivante :

Matériau	Valeur (%)
Inconnu	47,99
Béton	16,2
Fonte	12,97
PVC	8,61
Grès	2,81
Autres	11,42

On remarque de grosses différences entre les deux délégataires.

Cette connaissance doit être approfondie par Saur dans les prochaines années du contrat.

1.3.2. Les postes de relèvement

Le réseau est équipé de 6 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m ³ /h)
Storckensohn	2	22
Urbès 1	2	28
Urbès 2	2	35
Urbès 3	2	35
Wildenstein - Barrage	2	22
Tertre Geishouse	2	25

1.3.3. Les bassins d'orage et déversoirs d'orage

4 bassins d'orage permettent de limiter les déversements au milieu naturel en cas de fortes pluies :

Bassins d'orage	Capacité de stockage (m ³)
Malmerspach	420
Moosch	385
Felling	115
Saint-Amarin	280

Les surplus d'eau dans le réseau unitaire peuvent se déverser dans le milieu naturel via 5 déversoirs d'orage : 1 situé à Felling, et 4 à Moosch. Tous sont situés sur un collecteur recevant une charge supérieure à 2 000 EH (et un seul supérieur à 10 000 EH).

1.4. Les stations d'épuration

1.4.1. La station d'épuration de Moosch

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

Année de mise en service	1987 – réhabilitation en 2005
Type	Boues activées
Filière de traitement boues	Déshydratation sur centrifugeuse – Compostage sur site
Capacité nominale de traitement	15 000 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	75	100
DBO5	90	25
MES	90	30
NGL	70	15
NH4+	75	6,4
PT	80	2

1.4.2. La station d'épuration de Goldbach

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

Année de mise en service	2012
Type	Lits plantés de roseaux
Capacité nominale de traitement	130 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	60	-
DBO5	60	35
MES	50	-

1.4.3. La micro station d'épuration de Geishouse

Année de mise en service	2016
Type	Micro-station
Capacité nominale de traitement	51 équivalents habitants

6 habitations sont à ce jour raccordées sur cette petite station (sur les 7 raccordables).
Le délégataire ne mentionne pas dans son rapport les autres installations de Geishouse.

2. Les faits marquants de l'exercice

2.1. Le réseau de collecte des eaux usées

Suez :

- ✓ Il n'y a pas eu de débordement ou d'inondation en 2021.
- ✓ Suite à une étude contractuelle réalisée par SUEZ, un programme prévisionnel de travaux a été transmis à la Communauté de Communes pour la réduction des Eaux Claires Parasites, à ce jour les travaux préconisés n'ont pas encore été engagés.
- ✓ Il n'y a pas eu d'accident de travail.
- ✓ Suez n'a pas réalisé de travaux de renouvellement ou de grosses réparations sur le réseau d'assainissement en 2021.

Saur :

- ✓ Aucun dysfonctionnement majeur n'a été signalé au cours de l'année 2021.

2.2. Postes de relèvement

- BO Malerspach : renouvellement de la pompe n°1
- DO Moosch : remplacement de la sonde de niveau

2.3. Les stations d'épuration

Suez :

- Station d'épuration de Goldbach
 - ✓ Evacuation 200 kg de déchets
 - ✓ Faucardage
 - ✓ Equipe EB et ET de préleveurs et débitmètres pour bilan biannuel
 - ✓ Visite SATESE
- Station d'épuration de Geishouse
 - ✓ Remplacement de la batterie de l'automate
- Station d'épuration de Moosch
 - ✓ Remplacement platine préleveur EB + PROGRAMMATION
 - ✓ Remplacement des halogènes sur les deux ponts du clarificateur
 - ✓ Contrôle annuel électrique
 - ✓ Modification programme automate pour le relèvement
 - ✓ Installation démarreur neuf brosse 4 file 2
 - ✓ Remplacement du relais de protection stator pompe à polymère 2

- ✓ Modification du programme automate suite au problème de prélèvements
- ✓ Nettoyage du mélangeur statique de l'injection de polymère
- ✓ Réparation prise de courant préleveur ET
- ✓ Exploitation Mise en place d'un préleveur de secours ET
- ✓ Remplacement soupape anti pulsatoire Ferifloc et maintien en pression L2
- ✓ Remplacement des courroies des ventilateurs compostage.
- ✓ Ciblage
- ✓ Défaut relèvement depuis 1h20 du matin sans défaut
- ✓ Réparation fin de couse rotation clarificateur 2
- ✓ Visite SATESE
- ✓ Remplacement des roues du clarificateur 1
- ✓ Réparation de la vanne de fermentation 1 (axe cassé)
- ✓ Reprise de la fixation du réducteur dégrilleur et redressage du peigne suite à l'arrivée de cailloux
- ✓ Mise en place d'une pompe provisoire fosse à écume.
- ✓ Démontage brosse de l'aération 1 et grutage.
- ✓ Remise en état porte local boue.
- ✓ Remplacement du fin de course de position verticale du dégrilleur
- ✓ Réglage des sondes de composte par STE JUMO
- ✓ Remplacement de la sonde piezo fosse toutes eaux
- ✓ Contrôle des détecteurs de gaz.
- ✓ Pompe Ferifloc HS inversion et commande d'une neuve (remise à la SAUR)
- ✓ Criblage
- ✓ Remplacement de la pompe toutes eaux 2
- ✓ Remplacer électrovanne de lavage centrifugeuse
- ✓ Remplacer cartouches de graisse des clarificateurs et graissage de tous les organes de la station
- ✓ Réfection enrobés

Saur :

- ✓ Le fonctionnement de la station d'épuration de Moosch en 2021 est très satisfaisant. Les concentrations et les rendements réglementaires en DCO, MES, DBO₅, NGL, NH₄⁺ et P Total pour l'année 2021 ont été respectés.
- ✓ Les concentrations moyennes en sortie de station de Goldbach, ainsi que les rendements épuratoires sont en 2021 conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 21 juillet 2015).

3. Indicateurs techniques

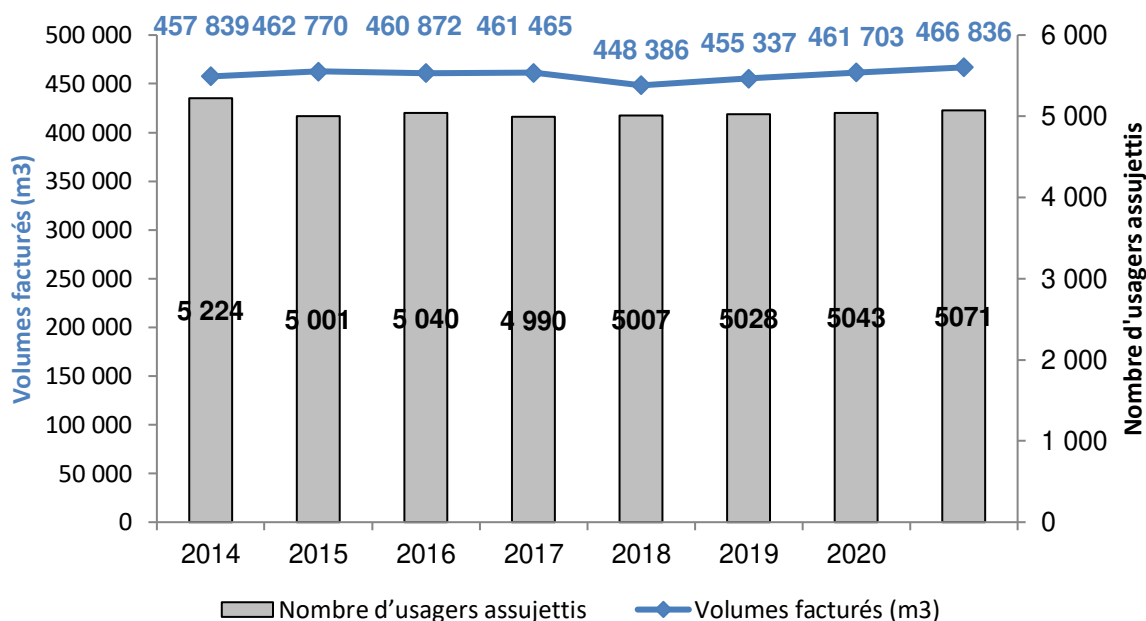
3.1. Assiette du service

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	5 028	5 043	5 071	4 815	Non applicable pour 2021
Taux de desserte	85,5%	85,5%	85,4%	NR	
Volumes facturés (m ³)	455 337	461 703	466 836	NR	
Consommation moyenne par abonné	90,6	91,6	92,1		

Suez :

Le nombre d'abonnés actifs est globalement stable (5 043 abonnés actifs fin 2020 contre 5 071 abonnés actifs fin 2021).

Les volumes facturés poursuivent en 2021 leur tendance à la légère hausse constatée depuis 2018.



Saur :

Le nombre d'abonnés a fortement diminué suite au nettoyage de la base clientèle.

3.2. Volumes traités

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolution (%)
Volumes facturés (m ³)	455 337	461 703	466 836	NR	Non calculable cette année
Volume des effluents traités	1 705 534	1 611 125	1 264 715	1 725 519	
Taux d'eaux parasites	275%	249%	187%	-	

Le volume d'eaux parasites arrivant à la station d'épuration est toujours élevé en 2021, bien qu'en diminution par rapport à 2020.

3.3. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'un arrêté autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une convention de déversement est établie en support de chaque arrêté.

9 autorisations de déversement pour des eaux usées non domestiques sont en vigueur :

- ✓ GPV France à Saint-Amarin : Autorisation pour 5 ans à compter du 22/07/2019
- ✓ Cansimag à Saint-Amarin : Autorisation pour 5 ans à compter du 16/03/2017
- ✓ U EXPRESS à Fellingring pour la station-service et de lavage : Autorisation pour 5 ans à compter du 02/09/2019.
- ✓ EURL LES FRERES KOEHL à FELLERING : autorisé pour 5 ans à compter du 12/11/2019
- ✓ Commune de Husseren-Wesserling pour la distillerie communale : autorisé pour 5 ans à compter du 02/12/2019
- ✓ Garage EWIG à Moosch : autorisation pour 5 ans à compter du 03/09/2020.
- ✓ Garage KESSLER à Saint-Amarin : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- ✓ Entreprise ROYER FRERES à Moosch : autorisation pour 5 ans à compter du 19/02/2021
- ✓ Espace aquatique du Camping Les Bouleaux à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021

En complément, 13 autorisations ont été établies pour des eaux usées assimilées domestiques :

- ✓ U EXPRESS à Fellingring pour la boulangerie, poissonnerie et boucherie/charcuterie : Autorisation pour 5 ans à compter du 02/09/2019
- ✓ SARL Boucherie Kuhner à Moosch pour l'atelier de transformation n°2 rue de la Mine d'Argent et le magasin traiteur n°1 rue Werscholtz : autorisé pour 5 ans à compter du 12/11/2019
- ✓ Résidence Henri JUNGCK à Moosch (EHPAD) : autorisation pour 5 ans à compter du 25/02/2020
- ✓ Hôtel restaurant Auberge de France à Kruth : autorisation pour 5 ans à compter du 07/04/2020
- ✓ Restaurant Le Vieux Moulin à Oderen : autorisation pour 5 ans à compter du 06/07/2020

- ✓ Hôtel restaurant Auberge du lac à Kruth : autorisation pour 5 ans à compter du 07/07/2020
- ✓ Bar restaurant du Camping Les Bouleaux à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- ✓ Hôtel-restaurant Fritschi à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- ✓ Salle communale de Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- ✓ Traiteur KUTTLER à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- ✓ Boucherie SONNELITER à Saint-Amarin : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- ✓ Association du moulin de Storckensohn : autorisation pour 5 ans à compter du 20/04/21
- ✓ Restaurant Le Saisonnier : autorisation pour 5 ans à compter du 20/04/21.

3.4. Bilan d'exploitation

3.4.1. Données de fonctionnement des postes

Suez :

Données de fonctionnement	Volumes pompés 2020 (m3)	Volumes pompés 2021 (m3)	Heures de fonctionnement	KWh consommés	Nombre de curage
PR Storckensohn	9 350	9 944	452	909	2
PR Urbès 1	165 144	146 524	5 233	22 449	2
PR Urbès 2	326 095	195 615	5 589	5 300	2
PR Urbès 3	36 820	16 940	484	861	2
PR Wildenstein - Barrage	4 334	4 136	188		2
Terre Geishouse Rue de la Grotte	2 450	2 350	94	75	2
TOTAL	544 193	375 509	12 040	29 594	12

Saur :

Données de fonctionnement	Volumes pompés 2021 (m3)	Heures de fonctionnement	KWh consommés	Nombre de curage
PR Storckensohn	-	94	78	1
PR Urbès 1	-	1 545	5 471	1
PR Urbès 2	-	1 605	931	1
PR Urbès 3	-	78	61	1
PR Wildenstein - Barrage	-	51	-	1
Terre Geishouse Rue de la Grotte	-	30	38	1
TOTAL		3 403	6 579	6

3.4.2. Consommations de la station d'épuration de Moosch

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolution (%)
Energie (KWh)	771 798	701 264	479 606	643 475	Non calculable cette année
Réactif déphosphatant (T/an)	67	65	37	25	
Polymère (kg/an)	3 774	5 750	1 600	1 970	

Une forte baisse de la consommation de polymères est notée en 2021 pour les 2 délégataires.

3.4.3. Production et évacuation des boues

	2018	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolution (%)
Production (TMS/an)	142,7	147,0	130,0	85,4	49,1	-11%
Siccité moyenne (%)	18,3%	18,0%	18,7%	19%	17,6%	-0,4%
Ratio production réelle/production théorique	0,63	0,53	0,71	0,73	0,81	7,8%

3.4.4. Evacuation des boues

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolution (%)
Production (TMS/an)	147,0	130,0	85,4	49,1	-11%
Tonnage évacué (TMS/an)	147,4	130,5	73,8	47,9	-7,2%
- compostage des boues sur site	147,4 TMS (100%)	130,5 TMS (100%)	73,8 TMS (100%)	0 TMS (100%)	Non calculable

Pour la période SUEZ, les boues de la station de Moosch sont compostées sur site, avant épandage.

Depuis le début du nouveau contrat, Saur évacue la totalité des boues après traitement pour effectuer un compostage sur un site déporté afin de réduire les nuisances.

3.4.5. Les autres sous-produits

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolution (%)
Refus de dégrillage (T)	4,0	2,6	2.58	2.58	-0,8%
Sables (m3)	8,1	14,7	9.02	9.02	-38,5%
Graisses (m3)	14,0	26,0	14.0	14.0	-46,2%

3.5. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Moosch

3.5.1. La charge entrante

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolution (%)
Volume annuels (m³)	1 705 534	1 611 125	1 305 888	476 799	26,7%
Pluviométrie (mm)	559	621	572	205	26,4%
Volume entrant (m³/j)	4 673	4 414	3 465	3 908	-19,7%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	294	375	284	672	40,6%

La station d'épuration est en surcharge hydraulique :

Suez	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne entrée 2021	3 465	830.1	288.9	354.8	107.8	10.6
Capacité épuratoire	3770	1770	900	1260	210	56
Taux de charge	91.91%	47%	32%	97%	51%	19%

Saur	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne entrée 2021	3908	1731,5	672,7	940,5	151,7	25,2
Capacité épuratoire	3770	1770	900	1260	210	56
Taux de charge	103,7%	97,8%	74,7%	74,6%	72,2%	45%

La forte différence entre les taux de charge organique et le taux de charge hydraulique s'explique par la quantité importante d'eaux claires parasites (ECP) acheminées sur la station. Ces ECP peuvent altérer de façon plus ou moins importante le traitement des effluents, et donc la qualité du rejet.

3.5.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 21 juillet 2015) et à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2004.

Données Saur	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de bilans disponibles	24	12	24	12	12	12
Charge moyenne entrée 2021 (kg/j)	1121,6	413,6	546,2	120,9	120,8	15,3
Charge moyenne sortie 2021 (kg/j)	54,7	12,7	16,2	20,3	9,9	2,3
Rendement épuratoire moyen annuel (%)	92,4%	94,3%	94,5%	79,6%	89,9%	78,7%
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75%	90%	90%	70%	75%	80%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	12,3	2,7	3,8	4,6	2,2	0,5
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	100	25	30	15	15	2

Les rendements épuratoires moyens pour 2021 sont tous bons à l'exception du paramètre phosphore qui est juste en deçà des prescriptions réglementaires. Toutefois, la concentration de sortie est très largement inférieure et le traitement de ce paramètre est donc jugé conforme.

3.5.3. Conformité des performances des équipements d'épuration

Données Saur	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de dépassements tolérés	3	2	3	2	2	2
Conformité annuelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Le délégataire indique que la station est conforme pour l'année 2021, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Aucun dépassement n'a été constaté au cours de l'année.

Toutefois, il est à noter que le rendement annuel moyen sur le paramètre Pt est, comme en 2020, en-dessous du seuil des arrêtés et pourtant considérés validés.

Pour mémoire : Interrogé sur le sujet en 2020, le délégataire Suez avait précisé :

- que le rendement phosphore n'était à respecter que par temps sec,
- que le phosphore en entrée de STEU est historiquement très dilué rendant difficile voire impossible de tenir les rendements,
- et que ce sujet a été discuté et vu avec la Police de l'Eau qui valide tacitement jusqu'à présent cette situation.

3.6. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Goldbach

3.6.1. Charge entrante

Les bilans réalisés sur la station de Goldbach ont lieu tous les 2 ans, et ont été effectués en 2019 et donc en 2021. Le bilan a eu lieu du 18/05 8h au 19/05 8h.

	Volume (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne entrée 2021	6,3	1,75	0,69	0,76	0,19	0,01
Capacité épuratoire	19,5		7,8			
Taux de charge	32,3%	-	8,8%	-	-	-

La station reçoit une charge hydraulique à peine égale au tiers de la capacité et moins de 10% de la charge massique prévue. L'installation est très largement surdimensionnée.

3.6.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Les concentrations moyennes en sortie de station, ainsi que les rendements épuratoires sont en 2021 conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 21 juillet 2015).

3.7. L'entretien du réseau

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur	Evolutio n 2020- 2021 (%)
Longueur de canalisation curée (ml)	2328,5	2337,0	3 334,7	100	
Taux de curage (%)	2,2%	2,2%	3,1%	-	
Nombre d'avaloirs curés	2 415	3 254	2 891	458	
Nombre de dessableurs curés	7	8	2		
Linéaire de réseau inspecté en ITV	1 735	1 525	3 401	100	
Nombre de contrôles de conformité de branchements (hors ventes)	16	26	5	13	

Les inspections télévisées ont été réalisées dans le cadre de la politique de réduction des eaux parasites (engagement contractuel du Déléguataire Suez sur une moyenne de 5,5 km d'ITV par an).

3.8. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le calcul de l'indicateur est le suivant :

Critère	Points obtenus en 2020	Points obtenus en 2021	Nombre maximal de points
A - Plan des réseaux			
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	5	/5
B - Inventaire des réseaux			
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	10	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux: Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	3	4	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose des tronçons sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts	13	13	/15

Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts			
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts			
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts			
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts			
Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts			
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (non pris en compte car total A+B <40 points)			
Pourcentage du réseau dont l'altimétrie des canalisations est connue :			
Altimétrie connue pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt			
Altimétrie connue pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts			
Altimétrie connue pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts	10	10	/15
Altimétrie connue pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts			
Altimétrie connue pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts			
Altimétrie connue pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts			
Altimétrie connue pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts			
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	10	/10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	10	/10
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	10	/10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau , un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	0	0	/10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0	0	/10
TOTAL	91	92	/120

3.9. Les opérations de renouvellement

Suez n'a pas réalisé de travaux de renouvellement ou de grosses réparations sur le réseau d'assainissement en 2021.

Saur, ci-dessous la liste des opérations de renouvellement prévues dans le cadre du fonds contractuel pour 2021.

BO Moosch-Briand	Compresseur	Renouvellement complet du matériel	Non fait
Epurateur Moosch	Sonde niveau us pr	Renouvellement complet du matériel	12/10/2021
PR 2 – Urbès – Brisgau	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	Non fait

Renouvellement réalisé en 2021 :

Lieu	Matériel	Montant (€)	Date réalisation
DO Felling – Fabriques	Capteur de niveau	500	04/11/2021
	Télétransmission	1 375	27/08/2021
DO Moosch – Artisans	Capteur de niveau	500	04/11/2021
	Télétransmission	1 375	27/08/2021
DO Moosch – Briand	Capteur de niveau	500	04/11/2021
	Télétransmission	1 375	27/08/2021

DO Moosch – Malerspach	Capteur de niveau	500	04/11/2021
	Télétransmission	1 375	27/08/2021
DO Moosch – Werscottz	Capteur de niveau	500	04/11/2021
	Télétransmission	1 375	27/08/2021
Epuration Moosch	Transmetteur sonde us canal de sortie ET	884	12/10/2021
TOTAL		10 259	

3.10. Les investissements

3.10.1. Les opérations réalisées

Différents travaux ont été réalisés par la Communauté de Communes sur les ouvrages d'assainissement :

Investissements réalisés en 2021	Montant total HT 2021
Diagnostics, études sols, définition filière réhabilitation de 7 stations de traitement Geishouse	10 660,00 €
Publication marché de travaux de réduction des ECP au collecteur intercommunal secteurs 1 à 4	720,00 €
Mission MO pour des travaux de réhabilitation des réseaux assainissement et réduction des ECP	10 125,36 €
Mise en conformité du réseau Eaux Usées et Eaux Pluviales à Oderen Rue Maerel	10 372,61 €
Achat d'un terrain à Willers s/Thur près de la STEP de Moosch	2 379,12 €
TOTAL	34 257,09 €

- Suez n'a réalisé aucun investissement sur l'exercice.
- Saur n'a a priori réalisé aucun investissement.

- **Assainissement non collectif**

Une opération de réhabilitation menée en partenariat avec l'AERM pour la réhabilitation d'installations ANC était engagée jusqu'au 31 décembre 2018.

En 2021, des travaux de réhabilitation sont encore réalisés par les propriétaires bénéficiant de subvention.

684 installations sont éligibles au programme de subventions proposé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (Note supérieure ou égale à 11 lors du contrôle).

307 installations sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 34 par la Communauté de Communes pour la réhabilitation des installations.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés pour 5 installations en 2021.

Le délai de versement des 34 installations subventionnées par la Communauté de Communes était fixé au 31/10/2020. Pour 12 installations le délai était dépassé.

Pour les autres installations subventionnées par l'Agence de l'Eau, le délai de versement des dernières subventions est novembre 2022.

Le montant des subventions versées aux propriétaires en 2021 s'élève à 39 600,00 € et les montant des aides versées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'élèvent à 151 740,16 €.

3.10.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

- **Réduction des eaux claires parasites**

Une mission de maîtrise d'œuvre a démarré en 2021 pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de réduction des Eaux Claires Parasites.

Un marché de travaux a été publié en 2021 pour des travaux de réduction des eaux claires parasites au niveau du collecteur intercommunal secteurs 1 à 4 longeant la Thur entre Saint-Amarin et Moosch. Les travaux vont démarrer en 2022.

Une étude va également être menée en 2022 pour la réduction des micropolluants au bassin de la STEP de Moosch.

- **Réhabilitation des tertres à Geishouse**

L'étude de diagnostic des 7 installations existantes a été réalisée en 2020. L'étude d'avant-projet a démarré en 2021 et se poursuit en 2022.

Mise en place d'un équipement de débitmètre mobile

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022 Suez	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022 Saur
Part Collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,8179 €		0,8832 €
Part Déléataire			
Part fixe (€/an)	27,72 €		25,42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,8094 €		0,7320 €
Taxes et redevances			
TVA	10%	10%	10%
Redevance modernisation des réseaux (€/m ³)	0,2330€	0,2330€	0,2330 €

4.2. La facture 120 m³

	Tarifs au 01/01/2021		Tarifs au 01/01/2022 Source Saur		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Collecte et traitement					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	27,72 €	27,72 €	25,42 €	25,42 €	- 8,3%
Consommation					
Part du Déléataire	0,8094 €	97,13 €	0,7320 €	87,84 €	- 9,6%
Part de la Collectivité	0,8179 €	98,15 €	0,8832 €	105,98 €	8,0%
Organismes publics					
Redevance modernisation des réseaux	0,2330 €	27,96 €	0,2330 €	27,96 €	0%

Total HT		250,96 €		247,20 €	- 1,5%
TVA		25,10 €		24,72 €	- 1,5%
Total Assainissement TTC		276,05 €		271,92 €	- 1,5 %
Soit le m3					
		2,30 €		2,27 €	- 1,5%

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 271,92 € TTC contre 276,05 € TTC au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 1,5%.

Le contrat a été renouvelé au 1^{er} septembre 2021.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

	01/01/2021		01/01/2022		Evolution N / N-1 (%)
Collectivité	98,15 €	35,6%	105,98 €	39,0%	8,0%
Délégataire	124,85 €	45,2%	113,26 €	41,7%	-9,3%
Taxes et redevances	53,06 €	19,2%	52,68 €	19,3%	-0,7%
TOTAL	276,05 €	100%	271,92 €	100%	-1,5%

La facture globale pour un usager qui consomme 120 m³ se présente comme ci-dessous :

EAU	au 01/01/21		au 01/01/22		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		54,44 €		60,42 €	11,0%
Part proportionnelle délégataire	0,8756 €	105,07 €	0,9730 €	116,76 €	11,1%
Part proportionnelle Communauté de Communes	0,6370 €	76,44 €	0,6482 €	77,78 €	1,8%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	0,0778 €	9,34 €	0,0778 €	9,34 €	0,0%
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,0%
Total eau H.T.		287,29 €		306,30 €	6,6%
TVA		15,80 €		16,85 €	6,6%
Total eau T.T.C	2,53 €	303,09 €	2,69 €	323,15 €	6,6%
ASSAINISSEMENT	au 01/01/22		au 01/01/22		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		27,72 €		25,42 €	-8,3%
Part proportionnelle délégataire	0,8094 €	97,13 €	0,7320 €	87,84 €	-9,6%
Part proportionnelle Communauté de Communes	0,8179 €	98,15 €	0,8832 €	105,98 €	8,0%
Red. modernisation réseaux (Agence de l'Eau)	0,2330 €	27,96 €	0,2330 €	27,96 €	0,0%
Total assainissement H.T.		250,96 €		247,20 €	-1,5%
TVA		25,10 €		24,72 €	-1,5%
Total assainissement T.T.C.	2,30 €	276,05 €	2,27 €	271,92 €	-1,5%
TOTAL EAU et ASSAINISSEMENT TTC	4,83 €	579,14 €	4,96 €	595,07 €	2,8%

4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

	2020	2021 Suez	2021 Saur
Produits	1 063 512 €	924 624 €	353 900 €
Exploitation du service	604 466 €	399 221 €	162 700 €
Collectivités et autres organismes	458 334 €	478 950 €	161 000 €
Travaux attribués à titre exclusif	640 €	46 438 €	- €
Produits accessoires	72 €	15 €	30 200 €
Charges	1 125 910 €	969 143 €	364 500 €
Personnel	255 528 €	142 035 €	58 000 €
Energie électrique	64 882 €	35 770 €	20 400 €
Analyses	15 533 €	7 010 €	100 €
Produits de traitement	6 673 €	4 963 €	6 300 €
Sous-traitance, matières et fournitures	134 884 €	110 582 €	31 000 €
Impôts locaux et taxes	10 066 €	6 419 €	8 500 €
Autres dépenses d'exploitation	83 929 €	59 505 €	29 200 €
Frais de contrôle	10 250 €	8 619 €	2 000 €
Ristournes et redevances contractuelles	- €	- €	- €
Contribution des services centraux et recherche	19 972 €	14 707 €	21 900 €
Collectivités et autres organismes publics	458 334 €	478 950 €	161 000 €
Charges relatives aux renouvellements			
-programme de renouvellement	- €	- €	1 300 €
-fonds contractuel de renouvellement	34 849 €	70 258 €	23 200 €
Charges relatives aux investissements	22 714 €	15 279 €	- €
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4 004 €	3 576 €	1 600 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	4 292 €	11 470 €	- €
Rémunération du besoin en fonds de roulement			
Résultat avant impôt	- 62 398 €	- 44 519 €	- 10 600 €
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)			
RESULTAT NET	- 62 398 €	- 44 519 €	- 10 600 €

4.1. Le budget annexe Assainissement

4.1.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement					
Redevance assainissement collectif	310 752,12 €	304 610,64 €	306 303,50 €	351 656,51 €	373 546,58 €
Remboursements de frais	45 909,56 €	45 726,19 €	46 431,89 €	47 582,07 €	80 390,68 €
Autres prestations de services	/	/	/	/	/
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	52 134,00 €	62 393,00 €	25 609,00 €	17 717,00 €	13 929,00 €
Autres subventions d'exploitation	/	/	/	/	/
Participation Assainissement Collectif (PAC)	2 500,00 €	12 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	7 000,00 €
Dédits et pénalités perçus	20 000,00 €	/	/	/	/
Frais de contrôle assainissement <i>(note : en 2018 rappel depuis 2013)</i>	/	49 960,48 €	9 903,94 €	10 161,34 €	10 250,65 €
Investissement					
Subventions d'investissement - Communes	13 094,00 €	/	35 655,60 €	156 267,50 €	/
Subventions d'investissement - Agence de l'Eau	10 593,15 €	24 004,00 €	/	/	/
Subventions d'investissement - Département	/	/	/	/	/
Subventions d'investissement - Autres	/	/	/	/	/
TOTAL	454 982,83 €	499 194,31 €	435 403,93 €	594 884,42 €	485 116,91 €

4.1.2. Etat de la dette du service

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	229 504,33 €	212 653,80 €	195 253 €	177 286 €	158 730,19 €
Montant remboursé durant l'exercice	21 607,47 €	21 627,09 €	21 717,85 €	21 984,31 €	22 138,41 €
- dont en capital	16 319,29 €	16 850,53 €	17 399,90 €	17 968,05 €	18 555,66 €
- dont en intérêts	5 288,18 €	4 776,56 €	4 317,95 €	4 016,26 €	3 582,75 €

4.1.3. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti 2021
Réseaux d'assainissement	589 140,93 €
Bâtiments d'exploitation	23 504,40 €
Frais d'études	4 677,00 €
<i>Subventions d'investissement</i>	-349 885,69 €
TOTAL	

4.1.4. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

5. L'assainissement non collectif

Le service est exploité par Suez jusqu'au 31 août 2021 puis par Saur à partir du 1^{er} septembre 2021 dans le cadre du contrat d'affermage du service d'assainissement. Ce service assure les missions suivantes :

- Contrôle de conception d'installations neuves / réhabilitées
- Contrôle d'exécution d'installations neuves / réhabilitées
- Diagnostic des installations existantes
- Contrôle périodique de fonctionnement

D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	/ 20 points
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	OUI	20	/ 20 points
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	OUI	30	/ 30 points
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30	/ 30 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	0	/ 10 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	0	/ 20 points
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	NON	0	/ 10 points
TOTAL		100	/ 140 points

5.1. Les contrôles réalisés

	2017	2018	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur
Nombre total de contrôles réalisés	275	395	147	109	125	5
Contrôles de conception	189	151	20	26	20	4
- dont dossiers en attente de modification	9	2	3	1	0	Données manquantes
Contrôles d'exécution des installations	47	152	106	33	16	1
Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien	39	89	18	49	88	0
- dont dans le cadre de vente	17	9	12	17	18	Données manquantes

La répartition des contrôles réalisés par commune est la suivante :

Suez

	Nb de contrôle de conception	Nb de contrôle de bonne exécution	Nb de contrôle de bon fonctionnement (hors transaction immobilière)
Fellingering	1	1	14
Geishouse	4	6	9
Goldbach	4	1	20
Husseren-Wesserling	2	0	3
Kruth	0	3	8
Malmerspach	0	0	0
Mitzach	1	1	2
Mollau	1	1	3
Moosch	4	1	0
Oderen	1	0	1
Ranspach	0	1	3
Saint-Amarin	2	1	4
Storckensohn	0	0	1
Urbès	0	0	2
Wildenstein	0	0	0
TOTAL	20	16	70

Saur

	Nb de contrôle de conception	Nb de contrôle de bonne exécution	Nb de contrôle de bon fonctionnement (hors transaction immobilière)
Fellingering	1	1	
Geishouse	0	0	
Goldbach	1	0	
Husseren-Wesserling	1	0	
Kruth	1	0	
Malmerspach	0	0	
Mitzach	0	0	
Mollau	0	0	
Moosch	0	0	
Oderen	0	0	
Ranspach	0	0	
Saint-Amarin	0	0	
Storckensohn	0	0	
Urbès	0	0	
Wildenstein	0	0	
TOTAL	4	1	

5.2. Taux de conformité des installations

	2019	2020	2021 Suez	2021 Saur
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	1970	2079	2 204	Données manquantes
Nombre d'installations conformes (note <8)	321	374	Données manquantes	Données manquantes
P 301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	16%	18%		

5.3. Les tarifs

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2020	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021 Suez	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022 Saur
Contrôle de conception (tarif par contrôle)	160,96 € HT	163,07 € HT	90 € HT
Contrôle de réalisation (tarif par contrôle)			110 € HT
Contrôle périodique de l'entretien et du fonctionnement (tarif par contrôle)	64,38 € HT	65,23 € HT	92 € HT
Contrôles lors de vente	128,77 € HT	131,98 € HT	130 € HT

5.4. Les recettes d'exploitation du service (budget annexe communautaire)

Les recettes du service d'assainissement non collectif pour la part CCVSA sont intégrées dans les recettes du budget assainissement.

Les recettes pour la part Déléataire sont intégrées dans le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du service d'assainissement.

6. Les indicateurs de performance





6.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021 Suez	Valeur 2021 Saur	Evolution N/ N-1
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	10 935	10 856	10 802	NR	⬇️
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	7	8	6	NR	⬇️
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	147,42	130,49	73,85	NR	⬆️
D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	2,27€	2,30€	-	2,27€	⬆️

6.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021 Suez	Valeur 2021 Saur	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	85,5%	85,5%	NR	NR		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30	90 points	91 points	92 points	NR	⬆️	Hausse très marginale qui devra être confirmée par le nouveau délégataire

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021 Suez	Valeur 2021 Saur	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
réseaux de collecte des eaux usées	points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)						
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;	0%	0%	NR	NR		
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%	NR	NR		
P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/)	0%	0%	NR	NR		

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021 Suez	Valeur 2021 Saur	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%	100%	100%		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,00 €/m3	0,00 €/m3	0,00 €/m3	NR		

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

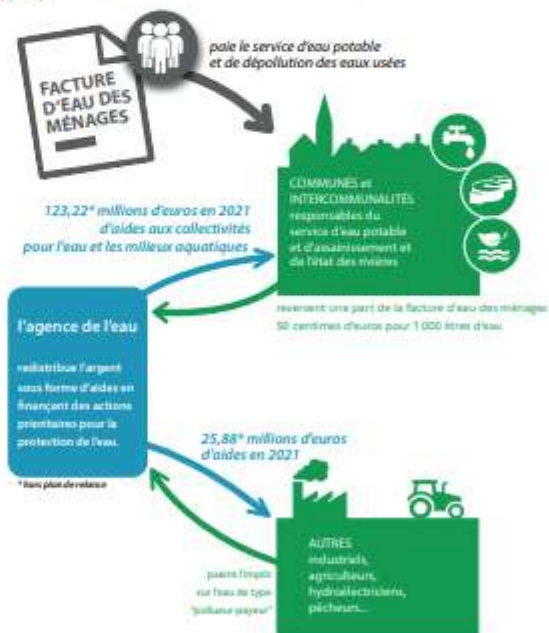
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 1,36 euros TTC par m³ (Dapa - données agrégées disponibles - 2018).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-1007 du 8 août 2015 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Ed. mars 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

2

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts  <https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



EN IMMERSION

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr